

travers le pays afin d'appuyer l'industrie canadienne du long métrage, le film n'a jamais eu de succès. On a déjà mentionné *The Luck of Ginger Coffey*, un long métrage réalisé par *Crawley Films*. Quel succès remportera-t-il? Les critiques semblent être assez diverses et je crois qu'on le saura seulement avec le temps.

L'idée d'une industrie de long métrage au Canada n'est pas nouvelle, mais, comme *The Drylanders*, elle n'a jamais eu de succès. Je me demande comment les longs métrages sont financés dans d'autres centres d'autres pays. Sont-ils financés par le gouvernement? Nous avons entendu parler de l'aide qu'on leur accorde en Grande-Bretagne, mais combien d'argent reçoit en fait l'industrie du long métrage elle-même? Si je comprends bien, aux États-Unis ainsi qu'en Grande-Bretagne les banques se chargent de la plus grande partie du financement. Nous avons appris assez récemment, je crois, que des films terribles, comme James Bond dans *Thunderball*, étaient financés par deux individus relativement pauvres qui avaient de bonnes idées, ont obtenu un emprunt d'une banque et qui ont réalisé un des films les plus rentables jamais produits. Ils n'avaient reçu aucune aide du gouvernement.

Je me demande, peut-être tout haut, si le gouvernement ne songe pas à modifier la loi sur les banques afin de leur permettre quelque témérité à l'égard d'aventures aussi dangereuses que les longs métrages. Si le gouvernement garantissait les pertes jusqu'à un certain pourcentage, les banques pourraient peut-être les financer. Je me demande si l'on a exploré les nombreux moyens qui existent pour financer de telles initiatives. Je n'en connais pas l'efficacité dans ce domaine, mais il faudrait sûrement les explorer. J'approuve le député d'Halifax d'avoir signalé que les représentants de l'industrie cinématographique devraient comparaître devant le comité de la radiodiffusion pour donner leur avis. Ils pourraient y dire publiquement ce qui leur semblerait un bon moyen de créer dans notre pays une industrie de longs métrages.

En dépit de toutes les réserves que j'ai faites ce soir, j'ai hâte de voir le projet de loi lui-même, afin de voir dans quelle mesure la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne sera indépendante. Le député de Melville a fait allusion à la possibilité de principes vagues du même genre que les règles fondamentales appliquées à la Société Radio-Canada. Elles lui nuisent certainement, et j'espère que ce nouvel organisme en sera exempt.

Comme j'ai dit, j'aime le principe dont s'inspire ce projet de résolution, mais, à mon avis, il serait sage, avant de pécher par excès d'enthousiasme, d'examiner le projet de loi pour voir de quoi il retourne. L'idée est bonne, mais est-elle pratique pour un pays tel que le Canada? Je ne suis pas encore absolument convaincu que la méthode proposée ici par le ministre soit la meilleure pour mener ce projet à bien. J'aimerais me tromper à cet égard, parce que ce genre d'industrie canadienne me plairait, mais, en attendant, je dois me tenir dans l'expectative.

M. Cowan: Monsieur l'Orateur, en prenant ce soir la parole pour faire quelques commentaires sur cette résolution proposant la constitution d'une société d'encouragement de l'industrie cinématographique canadienne, je ne m'étonnerais pas d'entendre les gens demander ce que je sais, moi, simple député siégeant à la droite de l'Orateur, des projets du cabinet. Ces personnes auraient bien raison de poser ces questions, car je puis vous assurer qu'on ne nous a pas dit grand-chose à ce sujet.

J'ai attendu la possibilité d'en parler depuis août 1964, époque à laquelle l'ancien secrétaire d'État du Canada, l'hon. Maurice Lamontagne a fait à Montréal quelques remarques à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation de l'Office national du film.

En tant qu'ancien journaliste, je me rejouis fort de ce qu'on publie des journaux dans notre pays, car s'il n'en était pas ainsi, les simples députés qui siègent à la droite de l'Orateur ne sauraient pas pour qui voter ni quel grand pas en avant ils devraient soutenir. On ne nous dit jamais à l'avance quel est l'événement extraordinaire sur lequel il nous faudra nous prononcer. Quant à obtenir un délai pour examiner le pour et le contre de l'affaire, il n'en a jamais été question.

Ce discours a été prononcé à Montréal le 5 août 1964 par l'ancien secrétaire d'État qui a déclaré qu'on allait prêter une somme de 10 millions de dollars pour aider la constitution d'une industrie cinématographique canadienne consacrée à la réalisation de longs métrages. Je me suis dit: c'est extraordinaire, absolument extraordinaire. Nous avons tellement d'argent dans notre trésor national que nous pouvons nous permettre de consacrer 10 millions de dollars à la constitution d'un fond de prêt destiné aux longs métrages. Nous pouvons dire aux personnes âgées et aux infirmes que nous n'avons pas assez d'argent pour porter les pensions de